

REGLEMENT DU JEU : « Grand jeu Weber Grill Tour »

1) Organisateur

La société BOULANGER, SA au capital de 40 611 564€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 347 384 570, ayant son siège social situé avenue de la Motte – 59810 LESQUIN, prise en la personne de son représentant légal domicilié audit siège en cette qualité, organise un jeu du 20 avril au 27 juillet 2019 avec obligation d'achat d'un barbecue WEBER charbon ou gaz /ou électrique intitulé « Grand jeu Weber Grill Tour ».

Les magasins BOULANGER participants sont les suivants :

- **Mandelieu** ZI La Canardière RN 7 Face à Décathlon 06210 Mandelieu
- **Limonest** Route Nationale 6 Le Puy d'Or 69760 Limonest
- **Isle D'Abeau** 10, rue des Sayes ZAC de Saint Hubert / Centre Commercial de L'Isle d'Abeau 38080 L'Isle D'Abeau
- **Villefranche** 1820 Route de Frans Zone Commerciale de la Lagune 69400 Villefranche sur Saône
- **Carré de Soie** 2 rue Jacquard Centre com. Carré de Soie 69120 Vaulx En Velin
- **Beynost** Centre Ccial Lerclerc ZAC des Baterses 01700 Beynost
- **St Priest** Centre Commercial Auchan ZAC Champ du Pont 69800 St Priest
- **Bourg en Bresse** Centre commercial du Carrefour de l'Europe 21 Boulevard Irène Joliot Curie 01000 Bourg-en-Bresse
- **Plan de Campagne** ZONE COMMERCIALE PLAN DE CAMPAGNE Axe Principal CD 6 - Face à Décathlon 13480 Cabriès
- **Macon** RN6 Carrefour Georges Pompidou Maçon sud 71000 Maçon
- **St Egreve** 2, rue de la Trémouillère Centre Commercial Cap 38 38120 Saint-Egrève
- **Annemasse** 53 route de Thonon Centre Commercial Géant 74100 Annemasse
- **Englos** Rue des Champs Centre Commercial Englos 59320 Sequedin
- **Chasse s/ Rhone** 1799 avenue Frédéric Mistral Centre commercial Chasse Sud 38670 Chasse-Sur-Rhône
- **Cordeliers** 6 place des Cordeliers 69002 Lyon
- **Seynod** 55 Boulevard Costa de Beauregard Centre commercial Arca/Oz 74600 Seynod
- **Echirolles** ROUTE DE SISTERON ZONE COMMERCIALE Comboire 38130 Echirolles
- **Aubière** 10, rue des Chazots 63170 Aubière
- **Thonon** Rue des Vignes Rouges Amphion Zone commerciale de Publier (à côté de Decathlon) 74500 Publier
- **Grande Synthe** Route de Spycker Centre Commercial Auchan Flandre Littoral 59760 Grande Synthe
- **Besançon** Rue Guillaume Apollinaire CC GEANT CASINO - ZAC de Châteaufarine 25000 Besançon

- **Roanne** Rue Alexandre Raffin Centre Commercial "Saint Louis" 42300 Roanne
- **St Martin d'Heres** 136 avenue Gabriel Péri 38400 Saint Martin d'Hères
- **Aubagne** Centre Commercial Auchan Zone industrielle des Paluds 13400 Aubagne

2) Accès au jeu

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (à l'exception de la Corse) à l'exclusion :

- des membres du personnel BOULANGER, et de toutes sociétés affiliées, ainsi que des membres de leur famille
- plus généralement, toute personne impliquée dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du jeu, ainsi que les membres de leur famille

Toute personne mineure participant au jeu est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut de son/ses tuteur(s) légaux.

BOULANGER se réserve le droit de demander aux participants de justifier de ces conditions, toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

3) Principe du jeu

Pour participer au jeu, les participants devront :

- Acheter un barbecue WEBER charbon, gaz ou électrique
- Se rendre sur la page du jeu <https://www.b.fr/grilltour>. Ils devront ensuite cliquer sur le bouton « Je joue » et remplir un formulaire de participation en renseignant les informations suivantes : nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone, numéro de facture Boulanger et type de barbecue acheté. Pour que le formulaire de participation soit valide, les champs suivis d'une étoile devront être dûment renseignés.

Toute participation devra être loyale, c'est-à-dire que les participants devront respecter strictement le présent règlement et les droits des autres joueurs.

Tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe du jeu (méthodes, combines, manœuvres permettant de supprimer l'effet du hasard par exemple), toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un participant (création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois par exemple) entraînera la nullité de sa participation. Toute déclaration inexacte ou mensongère d'un participant entraînera son exclusion du jeu et la non-attribution du lot qu'il aurait éventuellement pu gagner, sans préjudice d'éventuelles poursuites par BOULANGER.

4) Détermination des gagnants

Trois (3) tirages au sort par famille de produits achetés (barbecue charbon, gaz ou électrique) seront organisés le 29 juillet 2019. A l'issue de ces tirages au sort, trois (3) gagnants seront désignés par famille de produits achetés, soit neuf (9) gagnants au total, parmi l'ensemble des participants ayant dûment rempli le formulaire de participation sur la période concernée. Dans l'hypothèse où le gagnant principal ne répondrait pas aux conditions stipulées dans le présent règlement ou que l'email l'informant de son gain ne pourrait lui être remis ou encore dans l'hypothèse où il ne prendrait pas possession de son lot avant la date limite indiquée à l'article 6 ci-dessous, des gagnants suppléants seront également tirés au sort par lot mis en jeu.

Toute indication d'identité ou d'adresse fautive, illisible, raturée, erronée ou incomplète, entraîne l'élimination immédiate de la participation au jeu. La liste des gagnants pourra être diffusée sur le site Internet de BOULANGER ou sur sa page Facebook, sauf demande contraire écrite des gagnants. Elle pourra être communiquée à tout participant qui en fera la demande par écrit à BOULANGER SA – Jeu « Grand jeu Weber Grill Tour » – Avenue de la Motte – 59810 LESQUIN.

5) Dotation

Les lots mis en jeu par BOULANGER sont répartis en fonction des familles de produits achetés (Barbecue charbon, gaz ou électrique) :
Pour l'achat d'un barbecue WEBER charbon :

- 3 (trois) fois 1 an de briquettes de charbon de bois d'une valeur commerciale unitaire de 107,88 euros TTC

Pour l'achat d'un barbecue WEBER gaz :

- 3 (trois) IGrill 2 d'une valeur commerciale unitaire de 129,99 euros TTC

Pour l'achat d'un barbecue WEBER électrique :

- 3 (trois) IGrill d'une valeur commerciale unitaire de 69,99 euros TTC.

-

3 gagnants par famille de produit seront tirés au sort soit une dotation totale de 923,58€.

Les lots ne pourront faire l'objet d'aucune contrepartie financière, même partielle, ni d'un échange. Par ailleurs, BOULANGER se réserve la possibilité de retirer ou suspendre le jeu, ou de remplacer les dotations prévues par des dotations d'une valeur et de caractéristiques équivalentes, notamment en cas d'indisponibilité de fournir les dotations initialement prévues.

6) Remise des lots

Les gagnants seront informés de leur gain par email à l'adresse utilisée ou par téléphone lors de leur participation dans la semaine suivant le tirage au sort.

Les gagnants devront répondre à cet email en envoyant leur nom, leur prénom et leur adresse postale afin de confirmer les coordonnées communiquer dans le formulaire de participation.

Si les gagnants ne se manifestent pas dans un délai de 15 jours suivant l'envoi de la notification les informant de leurs gains ou à défaut d'adresse email valide, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot et un gagnant suppléant sera contacté. Celui-ci disposera également de 15 jours après l'envoi de l'email l'informant de son gain pour se manifester.

Le lot gagné sera à récupérer dans le magasin Boulanger choisi par le gagnant.

Tout lot refusé ou non réclamé dans un délai de 6 mois après la date de clôture des opérations ou qui ne pourrait être attribué faute d'adresse email valable, sera attribué à l'association ASSOCIATION RIO MAVUBA - FRANCE - LES ORPHELINS DE MAKALA située 43, rue Boudet, 33000 Bordeaux.

7) Utilisation à des fins publicitaires ou commerciales

En participant à ce jeu et sauf demande écrite contraire de leur part, les gagnants autorisent BOULANGER à utiliser leurs noms, prénoms, leur photographie fournie dans le cadre du jeu ainsi que l'indication de leurs villes et de leurs départements de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle sur son site Internet et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le lot gagné, et ce pendant une durée de dix-huit mois à compter de la date de clôture du jeu.

8) Données à caractère personnel

En vous inscrivant au jeu concours, vous donnez votre consentement pour le traitement de votre participation.. Ces données sont destinées aux services de BOULANGER et peuvent être communiquées à des prestataires dûment autorisés par BOULANGER. Elles ne seront pas réutilisées par BOULANGER pour l'envoi d'offres commerciales, sauf accord de leur part. Elles sont conservées trois ans à compter de la fin de la relation commerciale.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation au traitement, d'opposition et de portabilité aux données vous concernant que vous pouvez exercer en écrivant à BOULANGER SA – CIL - Avenue de la Motte - 59810 Lesquin ou par email : cil@boulanger.com

9) Acceptation du règlement

Le règlement complet sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <https://www.b.fr/grilltour>.

Il sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande Les frais d'envoi pour demande du règlement complet seront remboursés au tarif « lettre économique » en vigueur, sur envoi d'un RIB, un seul remboursement par foyer.

Toute participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Des additifs ou des modifications du présent règlement pourront éventuellement être déposés pendant le jeu et seront considérés comme des annexes réputées en faire partie intégrante.

10) Participations frauduleuses

BOULANGER se réserve le droit s'il y a lieu d'invalider le jeu s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants. Dans cette hypothèse, elle se réserve le droit de ne pas attribuer les lots.

11) Limites de responsabilité

BOULANGER ne pourra être tenue pour responsable si pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devait être reporté, modifié ou annulé.

BOULANGER ne pourra être tenue pour responsable de la perte, des dommages ou des retards pouvant survenir lors de l'acheminement de toute correspondance relative au jeu ou, si pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devait être reporté, modifié ou annulé.

Elle ne pourra également être tenue pour responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas, pour une quelconque raison que ce soit, ou lui étaient illisibles ou impossibles à traiter. Les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

Il est expressément rappelé que le réseau Internet n'est pas un réseau sécurisé. BOULANGER ne saurait donc être tenu pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le site.

BOULANGER ne pourra être tenu pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, dus notamment à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du jeu et l'information des participants. Les participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations, email, numéros de clients autres que ceux correspondant à leur identité et adresse et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre

les participants en cours de jeu seraient automatiquement éliminés. Seront notamment exclus ceux qui, par quelque procédé que ce soit, tenteraient de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats.

Plus particulièrement, BOULANGER ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle. BOULANGER ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du jeu ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié aux serveurs ou hébergeurs du site.

12) Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige sera soumis aux juridictions compétentes.